

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le 9 OCT. 2024
ID : 035-213502362-20241003-SG2024_400-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**



Séance du 3 octobre 2024 - Délibération n° 2024-085

**SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS 2024
COMPLÉMENT POUR LE GROUPEMENT CULTUREL BRETON
DES PAYS DE VILAINE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 23 septembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Monsieur Pascal Duchêne.

Monsieur Lionel Remande, pouvoir donné à Monsieur André Croguennec.

Monsieur Jacques Carpentier, pouvoir donné à Monsieur Louis Le Coz.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Géraldine Denigot.

- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Anaïs Cadoret.

Secrétaire de séance : Madame Soazig Ruiz.

Rapport de Louis Le Coz.

Pour rappel, le conseil municipal de Redon, par délibération en date du 4 avril 2024, a attribué à l'association Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine, une subvention de fonctionnement de 2 000 euros correspondant au montant sollicité sur le formulaire adéquat du dossier de subvention 2024 par la Ville, auxquels s'ajoutent 2 077 euros de subvention via leur appartenance à l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs (OMCL).

Or, il s'avère que l'association s'est aperçue à la réception de la notification et du versement de cette subvention "Ville" qu'elle s'était trompée sur cette demande, confondant son dossier à l'attention de la Ville avec celui à l'attention de l'OMCL.

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le - 9 OCT. 2024
ID : 035-213502362-20241003-SG2024_400-DE

Aussi, après avoir réexaminé les éléments du dossier et avoir comparé avec les années précédentes les montants de subventions perçues par l'association, soit en direct via l'enveloppe "Ville" soit par le biais de l'enveloppe "OMCL", il y a lieu d'accorder un complément de subvention à hauteur de 1 823 euros pour porter la subvention globale au titre de 2024 au Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine à 5 900 euros.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu la présentation en commission Finances du 17 septembre 2024,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de compléter le subventionnement 2024 à l'association Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine par l'attribution d'une somme supplémentaire de 1 823 euros, portant le montant total attribué à cette association cette année à 5 900 euros, sachant qu'une subvention de 2 077 euros (enveloppe "OMCL") + 2 000 euros (enveloppe "Ville") leur a déjà été versée fin avril 2024.

Pour extrait conforme,

~~Pascal Duchêne
Maire de Redon~~

La Secrétaire de séance,
Soazig Ruiz
Conseillère Municipale



Mis en ligne le - 9 OCT. 2024